



Département de l'Ain  
Téléphone : 04 79 81 70 18  
E-mail : mairie@chazey-bons.fr

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL Du 18 décembre 2023

### Nombre de Conseillers

En exercice : 16  
Présents : 10  
Votants : 12

L'an deux mil vingt-trois, le 18 décembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de CHAZEY-BONS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Philip LALLEMENT, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 13/12/2023.

Etaient présents : Bruno FORT - Sophie GROS - Emile PERRAUD - Cécile MICHAUD - Christian COCHET, adjoints.

Bernard MICHAUD - Julio CASTANEDA - Thierry LEGER – Annabelle LEANDRO, conseillers municipaux.

Absents : Patricia JANTET – Marie DICORATO – David COUNORD – Francisco MARTINEZ -

Pouvoirs : Frédérique MOISSET à Emile PERRAUD – Christine LECHON à Annabelle LEANDRO.

Secrétaire de séance : Thierry LEGER.

### **D 2023- 31 CREATION D'EMPLOIS D'AGENTS RECENSEURS ET D'UN COORDINATEUR COMMUNAL**

M. le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de créer des emplois de coordonnateur et d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement 2024 ;

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique territoriale,

Vu la loi 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V,

Vu le décret 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,

Vu le décret 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population,

Considérant la nécessité de désigner un coordonnateur et de créer des emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement 2024,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- La création d'un poste de coordinateur communal
- La création de 3 postes d'agents recenseurs à temps non complet, pour la période allant du 18 janvier 2024 au 17 février 2024.

Les agents recenseurs seront payés à raison de :

- 1.00 € par feuille de logement remplie.
- 1.50 € par bulletin individuel rempli.

Le territoire de la commune est partagé en 3 districts :

- District 2 : lieudits Cressieu, Rothernod, Chazey et Penaye.
- District 3 : Cœur village « Bons ».
- District 4 : lieudits Chavillieu, Pugieu et Isernans.

La collectivité versera un forfait pour les frais de transport :

- District 2 : 250 €
- District 3 : 150 €
- District 4 : 150 €

Les agents recenseurs recevront 17 € net pour chaque séance de formation.

#### **La désignation d'un coordinateur communal**

De désigner un coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement qui peut être soit un élu local (maire, adjoint au maire ou conseiller municipal)

Le coordonnateur, si c'est un élu local, bénéficiera du remboursement de ses frais de missions en application de l'article L 2123-18 du CGCT.

Le coordonnateur d'enquête recevra 17 € pour chaque séance de formation.

Ainsi fait et délibéré.

Le Maire,

Philip LALLEMENT.

